

Echos (de) conso responsable



Suite à notre visite du Centre de Tri des Déchets de Dijon-Métropole

À l'occasion du lancement de l'extension des consignes de tri des déchets ménagers, dont la collecte des bio-déchets, et suite à l'annonce de l'importante modernisation du Centre de Tri de Dijon-Métropole, une visite de terrain sur ce thème s'imposait pour illustrer cette évolution majeure dans nos propres pratiques de tri.

Damien de Malliard, Directeur du pôle valorisation des déchets (et de l'Usine de Valorisation Énergétique) a accueilli mercredi 13 mars à 10 h un groupe de 11 bénévoles UFC-Que Choisir pour une rencontre d'information autour du tri et de la valorisation des déchets ménagers.

Avant la visite technique, en présence du directeur du centre de tri, M. Gérald Duchet, de larges explications nous ont été don-

nées sur les principes de collecte/valorisation de tous les déchets ménagers au sein de la Métropole (et plus largement) :

- que met-on dans les poubelles grise et jaune ? (flyer CITEO téléchargeable sur notre site)
- qui est concerné par l'expérimentation de tri des bio-déchets alimentaires ?
- ce qui doit être obligatoirement apporté en déchèterie
- les consignes spécifiques pour les emballages en carton, en plastique ou en métal
- les erreurs d'application des consignes de tri qui peuvent perturber la marche du centre de tri.
- les flux de déchets en Côte-d'Or, le centre étant conçu pour les traiter.

Plusieurs documents d'information du public sont consultables en ligne (liens ci-après) :

- un portail sur toutes les activités « déchets ».
- le règlement de collecte de Dijon-Métropole
- des conseils de réduction à la source
- le tri des déchets alimentaires (secteurs expérimentaux).

Les participants ont ensuite effectué la visite du centre de tri des emballages, qui a été modernisé en vue d'augmenter la qualité de cette ressource pour le recyclage, et dont l'extension permet d'assurer le tri du contenu des poubelles jaunes du département, représentant un tonnage global de 35 000 tonnes par an. Les directeurs nous ont expliqué le fonctionnement de chaque étape

Echos (de) conso responsable (suite)

du parcours effectué pour séparer les différents types d'emballages (cartons, papiers, métaux, divers, contenants plastiques, dont les bouteilles d'eau minérale,...). Les processus utilisés à haut débit sont automatisés (tri gravitaire, optique, magnétique,...), une vérification manuelle concerne néanmoins les plastiques.

Les opérateurs ont beaucoup insisté sur la qualité du tri à effectuer à domicile :

- les déchets de petite taille (moins de 5cm à mettre dans la poubelle grise) ne seront valorisés que par incinération,
- ceux de grande taille indésirables et ceux à risque d'incendie s'éliminent uniquement en déchèterie :

- un gros jouet, un parapluie peuvent bloquer la chaîne !
- les objets à risque incendie : piles au lithium ou bouteilles d'aérosol non vides,
- le lavage à domicile des emballages n'est pas nécessaire (le traitement industriel le fera),
- les bouteilles plastiques peuvent être compressées à plat (pour une meilleure lecture optique).

Documentation à consulter en ligne :

<https://www.trionsnosdechets-dijon.fr/Particulier>

<https://www.trionsnosdechets-dijon.fr/content/download/2323/36825/version/1/LEMENT+DE+COLLECTE-2018.pdf>



<https://www.trionsnosdechets-dijon.fr/Particulier/Reduire-mes-dechets>

<https://www.trionsnosdechets-dijon.fr/Particulier/Reduire-mes-dechets/Trier-mes-dechets-alimentaires>

Article Qc ? « **Même sales, les emballages vont au recyclage !** »

<https://www.quechoisir.org/conseils-tri-des-dechets-meme-sales-les-emballages-vont-au-recyclage-n120118/>